

a

**FIDA**

**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

**Conseil d'administration – Quatre-vingt-troisième session**

Rome, 1<sup>er</sup>- 2 décembre 2004

**RAPPORT DU DIRECTEUR DU BUREAU DE L'ÉVALUATION SUR L'UTILISATION  
DE LA PROVISION POUR IMPRÉVUS INSCRITE AU BUDGET 2004  
DU BUREAU DE L'ÉVALUATION**

1. À sa quatre-vingtième session (tenue en décembre 2003), le Conseil d'administration du FIDA a autorisé le Directeur du Bureau de l'évaluation (OE) à utiliser la provision pour imprévus inscrite au budget d'OE pour couvrir toute dépense imprévue que le bureau aurait éventuellement à supporter en 2004. En particulier, le Conseil a autorisé l'utilisation de cette provision pour couvrir les dépenses imprévues relatives à la gestion des ressources humaines d'OE, à la modification des droits du personnel et aux augmentations de salaires imposées par le système commun des Nations Unies ainsi qu'aux travaux du Comité de l'évaluation.
2. Lors de l'approbation, en février 2004, du programme de travail et budget pour 2004, le Conseil des gouverneurs a demandé au Directeur d'OE de rendre compte au Conseil d'administration de l'utilisation de la provision pour imprévus, en lui présentant un résumé des activités financées.
3. Pour mémoire, la provision pour imprévus inscrite au budget approuvé d'OE pour 2004 s'élevait au total à 202 000 USD.
4. Le Conseil d'administration est informé ci-après des emplois qui ont été faits en 2004 pour un montant total de 33 157 USD environ, au titre de la provision pour imprévus:
  - a) Comme approuvé par le Conseil des gouverneurs en février 2004 et à la suite du reclassement entrepris par le Bureau des ressources humaines, un poste d'OE a été reclassé de la catégorie des services généraux à celle du cadre organique. Il en est résulté une augmentation de 26 500 USD des dépenses de personnel à partir de 2004; et
  - b) 6 657 USD ont été décaissés au titre de dépenses imprévues relatives aux travaux du Comité de l'évaluation. Ces fonds ont été utilisés pour couvrir les dépenses de voyage des membres du comité ne résidant pas à Rome afin de leur permettre de participer aux sessions du comité, ainsi que diverses autres dépenses mineures.